

REUNION PUBLIQUE DU 31 MAI 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Prenez place s'il vous plaît. Comme il était convenu lors de la dernière séance, Messieurs les Députés provinciaux, je vous salue de la part de tout le Conseil ; pour les autres, on verra après. Avant de passer à l'ordre du jour, je vais demander aux Chefs de groupe s'ils ont des membres à excuser. Monsieur BECKERS?

M. BECKERS.- M^{me} FRENAY est malade.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Madame la Présidente, M^{me} BUDINGER et M. BARTH sont excusés et M. Jean-Marie DUBOIS sera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- MM. STEIN et JADOT seront absents pour toute la séance.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. Jean-Paul BASTIN et M^{me} Isabelle STOMMEN seront absents.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2007).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

Madame la Greffière, je vous salue au nom du Conseil.

III.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un fascicule édité par le secteur de l'Enseignement à destination des étudiants de notre enseignement et intitulé « 18 ans le 10 juin : je vote ».

Par ailleurs, je vous informe que notre Conseil se réunira le 12 juin prochain pour une séance thématique sur l' »EUREGIO » et que cette séance thématique sera suivie d'une séance ordinaire. Donc, attention, ce n'est pas le jeudi comme d'habitude mais bien le mardi.

Les convocations et ordres du jour vous seront transmis dès demain. Ceux-ci doivent être avertisés par notre Bureau du Conseil qui se réunira après notre séance de ce jour – réunion prévue : salle des gardes.

IV.- Discussion et vote des rapports soumis à la délibération du conseil**Document 06-07/129 : Désignation des représentants de la Province dans les diverses sociétés et associations**

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 06-07/129. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil provincial en date du mardi 29 mai 2007. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Le bureau du Conseil provincial, en sa réunion de ce mardi 29 mai, a examiné le document 06-07/129 et a procédé à quelques modifications de ce document afin de répondre aux demandes de correction ou de permutation sollicitées par les quatre groupes

démocratiques représentés au Conseil provincial. Il est précisé que le document rectifié sera transmis dès le 30 mai aux membres du bureau. Par ailleurs, le groupe Ecolo est intervenu spécifiquement sur deux points principaux :

1. en ce qui concerne leur représentation au sein des centres culturels, le groupe Ecolo signale qu'il n'a pas procédé à la titularisation du mandat qui leur est réservé au centre culturel de Braives et au centre culturel de Hannut pour la raison suivante : le groupe Ecolo dispose déjà de 4 mandats d'administrateurs dans des centres culturels dans les arrondissements de Huy-Waremme où ils n'ont que deux élus. Ils souhaitent dès lors permuter ces deux mandats avec deux mandats dans deux centres culturels sur les arrondissements de Verviers et Liège dans le cadre d'un accord à intervenir avec les autres groupes politiques ;
2. en ce qui concerne les critères de représentation dans les intercommunales et les ASBL, le groupe Ecolo défend la thèse selon laquelle l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation permet, comme le groupe Ecolo l'avait déjà réclamé pour la désignation des administrateurs provinciaux à l'APW, de désigner au moins un représentant Ecolo dans chacune des intercommunales et ASBL comprenant entre 4 et 6 mandats d'administrateurs, là où l'application de la clé d'Hondt ne confère aucun mandat au groupe Ecolo ; le groupe Ecolo ne disposant d'un mandat que moyennant la disponibilité d'au moins 7 mandats.

Le Président du Collège est intervenu pour souligner que la clé d'Hondt est d'application pour la désignation des représentants provinciaux en fonction des dispositions décrétales mais que le Collège provincial, malgré le fait qu'il n'y soit pas tenu légalement, a proposé d'appliquer la clé d'Hondt sur l'ensemble des mandats attribués tant au sein des habitations sociales qu'au sein des centres culturels, pour assurer une meilleure répartition des mandats au sein des dites sociétés et des centres culturels et permettre ainsi une meilleure représentation des groupes politiques de la minorité. Dès lors, le Président du Collège a posé la question au groupe Ecolo de savoir s'il souhaitait l'application, dans tous les cas, de la clé d'Hondt et si le Collège devait revoir sa proposition constructive formulée à propos des logements sociaux et des centres culturels.

Il a par ailleurs été rappelé que lors de la désignation des administrateurs provinciaux, à l'APW, l'administration provinciale ne partageait pas l'avis du groupe Ecolo quant à l'interprétation de l'article L2223-14 du CDLD, que la désignation des administrateurs au sein des ASBL était proposée à la proportionnelle du Conseil provincial selon la clé d'Hondt pour les partis démocratiques et dans la limite des mandats disponibles et que cette interprétation de l'administration provinciale avait bien été confirmée par l'Administration de la Région wallonne. Par ailleurs, il est également précisé que les désignations des représentants des associés provinciaux dans les intercommunales relèvent du décret relatif aux intercommunales et non du CDLD et que les dispositions décrétales sur ce point visées par le décret sur ce point sont sans équivoque quant à l'application stricte de la clé d'Hondt.

Au moment du vote, le groupe Ecolo a proposé de scinder le vote en sériant les mandats proposés en deux catégories. Le bureau provincial a rejeté cette proposition par 10 voix « contre » et 2 abstentions. Le Bureau a ensuite adopté par 10 voix « pour » et 2 abstentions le document 06-07/129 tel que modifié en début de séance.

En communication, la Présidente du Conseil a tenu à informer les quatre groupes démocratiques du nouveau dispositif décretaal wallon concernant le logement social, plus particulièrement ses futurs administrateurs. En effet, le nouveau décret du 30 mars 2006, modifiant le code wallon du logement, prévoit plusieurs dispositions concernant les conditions que devront remplir les personnes qui souhaiteront devenir administrateurs d'une société de logement social. Si le candidat administrateur ne remplit pas les conditions de diplôme énoncées dans ce décret ou ne peut se prévaloir de l'expérience dans ce secteur (aux conditions strictes du décret) ou même ne peut répondre aux conditions de fonctions, il devra s'engager à suivre une formation durant 6 mois pour pouvoir devenir administrateur. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, tout d'abord je souhaiterais remercier M. FOCCROULLE pour le rapport qu'il vient de nous rendre, il était vraiment très détaillé et reflète bien tout ce qui s'est dit lors de notre réunion du bureau.

Je souhaiterais préciser par rapport à ce qu'il a dit, une petite chose qui ne transparaît peut être pas pour le premier point que nous avons soulevé, à savoir les centres culturels, que effectivement, en fonction de la proposition que le Collège faisait et où il regroupait l'ensemble des centres culturels de la Province, que 7 postes nous étaient proposés au total dont 1 dans l'arrondissement de Verviers et 6 dans l'arrondissement de Huy-Waremme. Cela entraînait la difficulté pour nous de trouver un représentant à chacun de ses postes. Notre demande formulée aux différents groupes étaient de voir si il y aurait la possibilité dans l'un ou l'autre groupe de faire une permutation de l'un ou des deux postes d'administrateur à Braives et à Hannut vers soit un centre culturel liégeois ou vers un centre culturel verviétois ou deux liégeois.

Pour ce qui concerne la vision différente que nous avons développée par rapport aux représentations dans certaines intercommunales, ASBL et autres associations, j'ai exposé cela clairement en réunion du bureau. Il y a eu un vote, donc moi, je prend acte de ce vote mais ce vote nous oblige à nous positionner d'une certaine manière par rapport à un vote globalisé autre que celle que nous aurions pu prendre si on avait pu faire un vote distinct.

Je dis donc très clairement et en fonction de toute couverture que l'on a pu percevoir par rapport aux désignations de sociétés de logement sociaux et centres culturels, que notre positionnement aurait été positif pour l'ensemble des postes à pourvoir excepté les quelques postes où notre vision amenait à une représentation différente. Nous restons cohérent, on aurait de ce côté-là voté négativement. Maintenant, puisque nous sommes obligés de nous positionner de manière globale, malheureusement ce sera un vote moins clair que celui que nous aurions pu exprimer mais ce sera une abstention. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte la résolution.

Entre-temps, M. le Gouverneur est arrivé, M. le Député-Président et M^{me} le Député, je vous salue au nom du Conseil.

Document 06-07/130 : Assemblées générales des Intercommunales à participation provinciale – 1^{ère} partie

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 007/130. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission en date du mardi 29 mai 2007. J'invite le rapporteur, M^{me} Betty ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce mardi 29 mai à 18h30 afin d'examiner le point suivant : assemblées générales des intercommunales à participation provinciale – 1^{ère} partie (document 06-07/130).

Le présent rapport concerne l'examen de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires ainsi que l'adoption des documents y afférents et des comptes annuels 2006 des deux sociétés suivantes :

1. AQUALIS : il n'y a pas eu de question et la commission a adopté la résolution par 10 voix pour et 4 abstentions.
2. La compagnie intercommunale des eaux (CILE), il n'y a pas eu non plus de commentaires ni de questions et le résultat des votes de la commission est de 10 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 06-07/123 : Don à la Province de Liège d'ouvrages personnels ayant appartenu au Comte Pierre CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/123. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Chantal GARROY-GALERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} GARROY-GALERE, rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues, la troisième commission s'est réunie ce vendredi 25 mai afin d'examiner le document 06-07/123, relatif au don à la Province de la

collection d'ouvrages personnels ayant appartenu au Comte Pierre CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province de Liège.

Après le décès du Comte Pierre CLERDENT, le Collège provincial a reçu une lettre de son exécuteur testamentaire indiquant la volonté de notre Gouverneur honoraire de faire don à la bibliothèque des Chiroux-Croisiers d'une partie de sa bibliothèque personnelle composée essentiellement d'ouvrages relatifs à la résistance, de lettres et de volumes consacrés à l'histoire de Liège et à l'Institution provinciale.

Ce legs a été estimé par un expert à 2.400 €. Ce montant pourrait paraître peu important, mais il faut savoir que le Comte Pierre CLERDENT avait, déjà de son vivant, fait don d'une autre partie de sa bibliothèque à la Province.

A la question d'un commissaire de savoir si un fonds spécial « Pierre CLERDENT » serait créé, il a été répondu qu'aucune volonté en ce sens n'avait été formulée par celui-ci et que, par conséquent, les différents ouvrages seraient intégrés dans les collections des Chiroux d'après leur thématique propre.

La commission est ensuite passée au vote qui s'est clôturé par 11 voix pour et une abstention.

Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/124 : Création et organisation de l'école des cadets de la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/124. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission (Enseignement et Formation) en date du mardi 29 mai 2007. J'invite le rapporteur, M^{me} Claudine RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, plusieurs dirigeants de l'Ecole du Feu et de la Formation étaient présents ce mardi 29 mai en commission enseignement pour la présentation du nouveau projet de la Province de Liège dont les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration avant d'être soumises au Conseil provincial tandis que, par ailleurs, un dossier de reconnaissance et de demande de subsidiation sera adressé au Ministère fédéral de l'Intérieur et à la Région wallonne.

Le commandant des pompiers nous en a clairement présenté les objectifs ainsi que le fonctionnement tel qu'il est prévu à ce jour et a répondu aux questions des commissaires qui ont concerné notamment les critères de sélection des jeunes, les moments choisis pour la formation, ou encore le choix de l'appellation « Ecole des Cadets ». En voici la teneur, complémentirement au dossier que les conseillers ont reçu.

Si l'Ecole du Feu forme des sapeurs-pompiers à partir de l'âge de 18 ans, ce nouveau projet s'adresse aux jeunes, garçons et filles, dès l'âge de 15 ans et a pour buts de promouvoir le sens civique, le courage, l'esprit de dévouement, le travail en équipe en initiant les jeunes au métier et à la fonction de sapeur-pompier, en ce comprises une très exigeante préparation physique et technique ainsi qu'une formation aux notions élémentaires de premiers soins.

En fait, la conception de ce projet multidisciplinaire est basé sur une collaboration étroite entre les 4 branches de l'Institut de Formation : l'Ecole du Feu, l'EPAMU (Ecole provinciale d'aide médicale urgente) pour les notions de secourisme, l'Ecole de police et l'Ecole de sciences administratives. Il est aussi réalisé en association avec le CRECCIDE et les Territoires de la Mémoire, l'ensemble étant coordonné par l'Ecole du feu, avec l'implication de chacune des zones des services régionaux d'incendie de la province. Tout ceci permettra aux adolescents et adolescentes, tant aux garçons qu'aux filles, de découvrir non seulement le métier de sapeur-pompier, mais aussi celui d'ambulancier ou de policier, les impliquant dans une démarche responsable et une citoyenneté active. Après une information diffusée dès le début du mois de juin, une sélection des jeunes inscrits aura lieu à la fin de l'été, sur base d'épreuves physiques et d'une petite évaluation écrite : notons l'attention particulière qui sera accordée tant au suivi d'une bonne scolarité qu'à une présence régulière et donc assidue des jeunes tout au long des animations prévues ces trois années, mais aussi l'aide que cette dynamique de groupe peut représenter au niveau scolaire.

C'est à la mi-octobre 2007 que 7 sections de 12 à 24 jeunes maximum par zone de secours seront opérationnelles, réparties géographiquement puisqu'en fait il y aura une section de l'école des cadets dans chacune des zones de secours de la province de Liège (2 sections à Liège) : 5 personnes assureront l'encadrement de chaque section.

Un droit annuel symbolique d'inscription de 75 € sera demandé et pour le prêt de l'équipement complet (un uniforme et un casque sont prévus) une caution de 125 € sera demandée : toute difficulté financière pourra amener une révision de ces montants.

Cette formation se fera en 3 années, à raison de 64 périodes par année scolaire, réparties en 16 demi-journées, soit le mercredi après-midi soit le samedi matin, selon que les jeunes seront encadrés par des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires déjà impliqués dans ce projet qui demande une pédagogie adaptée. Trois années au terme desquelles, après l'initiation et la certification, le jeune pourra obtenir un brevet de cadet pompier. Notons que des contacts sont pris avec le Ministère de l'Intérieur concernant les avantages, tels que certaines dispenses au niveau de la formation, que ce brevet pourra procurer lors de l'engagement comme sapeur-pompier professionnel.

La dénomination « Ecole des cadets » fait l'objet de plusieurs interrogations ou encore de comparaisons avec d'autres appellations existantes telles que « Jeunes sapeurs-pompiers » du fait qu'elle n'est gère explicite en elle-même et qu'il faudra donc faire preuve de pédagogie pour que le public comprenne vraiment la démarche. Ce choix « Ecole des Cadets » représente la volonté d'intégrer les 4 dimensions de l'Institut de Formation et donc de ne pas avoir une appellation trop réductrice et non représentative des objectifs et de l'ensemble des animations.

Enfin, le projet de logo nous est présenté : il tend à représenter les 4 dimensions évoquées tout à l'heure ainsi que les 3 années pour obtenir le brevet de cadet pompier. C'est par 8 oui, 0 non et 4 abstentions que votre sixième commission vous propose d'adopter le projet de résolution visant à la création de l'Ecole des Cadets de la Province de Liège – document 06-07/124.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/125 : Vente de gré à gré de l'immeuble sis rue de l'Ecole technique 11 à Herstal

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/125. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Janine WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues, la huitième commission a analysé le document 06-07/125 dont objet : vente de gré à gré de l'immeuble sis rue de l'Ecole technique à Herstal.

La procédure « vente publique » fut choisie par l'Assemblée provinciale le 22 décembre 2005. Le montant proposé s'élevait à 87.500 €.

Les deux ventes publiques se sont soldées par un procès-verbal de carence faute d'amateurs. Les frais de publicité engendrés par ces ventes publiques à savoir 8171,89 € restent donc à charge de la Province. Le Collège provincial propose dès lors la vente de gré à gré de l'immeuble pour le même montant de 87.500 €. La Commission procède au vote de cette proposition.

Le résultat : 11 voix pour et 3 abstentions.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame WATHELET. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/126 : Relevé trimestriel des travaux adjugés à moins de 67.000 € hors TVA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/126. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission travaux en date du mercredi 30 mai 2007. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, je vais essayer d'être aussi clair que M. FOCCROULLE. Donc, ce point n'apporte pas de vote. Notre commission s'est réunie et il n'y a pas eu de commentaires. Ce point est donc le plus bref que j'aurais à exposer devant vous.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une prise de connaissance.

Donc, le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 06-07/127 : Modification de règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux pour l'exercice 2007-06-03

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 06-07/127. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Claude KLENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers amis, je vais être aussi bref que M. LEMMENS. Hier, nous avons effectivement analysé le document 06-07/127. Le Président a brièvement rappelé les motivations qui poussaient la députation provinciale à nous faire cette proposition que l'on trouvait toutes et tous excellente. Non seulement, on ne paie plus de taxe mais on paie une somme de 19.411 €. Cela concerne quand même 4,64 % du budget. Alors, un commissaire a demandé ce que l'on entendait par des éléments imposables. Il lui a été répondu qu'il y avait une multitude d'entreprises agricoles, cela part d'élevage jusqu'au silo et l'ensemble des éléments qui s'y trouvent.

J'ai perdu un pari car j'étais intimement convaincu que cette proposition allait passer à l'unanimité en commission. Elle est passée à 9 voix pour et 5 abstentions. Mais comme a dit le Député provincial, je suis convaincu que la nuit a porté conseil et que l'on va retrouver l'unanimité sur ce dossier.

Merci Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/131 : Services provinciaux : marchés de travaux – adjudication publique – Haute Ecole André Vésale – Complexe du Barbou – Remplacement de l'étanchéité de toiture et de tuyaux de descente

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- 1^{er} point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/131. Ce document a été soumis à l'examen de la Huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Re bonjour.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Serez-vous aussi bref cette fois-ci ?

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Presque. Donc, cet investissement permettra de terminer le programme de rénovation des toitures du bâtiment. L'estimation du coût des travaux est de 87.744,87 Euros HTVA. Une seule question a été posée, elle concernait l'amplitude du subside EUREBA qui sera sollicité, puisque l'épaisseur de l'isolation a été calculé pour répondre à leurs critères. La réponse fut donnée par le Député provincial présent : c'est 30%.

Notre commission a voté 11 pour et 3 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/133 : Domaine provincial de Wégimont – Tarifs de la plaine et du camping pour la saison touristique 2008

(Voir rapport).

Document 06-07/134 : Modifications du règlement d'ordre intérieur du parc du Domaine provincial de Wégimont

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- 2^{ème} point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/133 et 3^{ème} point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/134. La dixième commission a décidé de regrouper les deuxième et troisième points complémentaires. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues, en ce qui concerne le document 133, d'emblée le député rapporteur donne de brèves explications sur la nécessité d'adapter de légères modifications aux tarifs de la plaine et du camping pour la saison touristique 2008.

Un membre de la commission fait remarquer que ces modifications touchent directement ceux qui ne peuvent aller en vacances ailleurs et se demande s'il n'aurait pas plutôt fallu les réduire.

Il lui est répondu que la modification relative à la fréquentation de la piscine touche surtout les « accros » à la natation.

Pour les familles, il existe une carte « famille » au coût très intéressant.

Par ailleurs, les tarifs pratiqués pour l'accès à la piscine « chauffée » sont en deçà de ce qui se pratique ailleurs.

Pour ce qui est de la suppression possible du comité de gestion, cela est dû au fait qu'il fait doublon avec la Commission « Tourisme » qu'à l'avenir on pourrait réunir chaque fois que nécessaire.

Le vote a donné les résultats suivants : 6 pour, 0 contre et 5 abstentions.

Pour ce qui est du document 06-07/134. D'emblée, le Député explique que malgré, et peut être à cause, des importants investissements opérés, il y a pas mal d'incidents plus ou moins importants provoqués par des groupes de jeunes.

Il convient dès lors de protéger les autres visiteurs du domaine.

1. en intégrant une antenne de police dans le domaine ;
2. en ayant un contact très étroit avec la police communale locale ;
3. en créant une base de données des identités des perturbateurs (dans le respect des dispositions légales) ;

N.B. : cette dernière mesure intéresse tant les services de police que ceux du TEC.

Par ailleurs, afin de lutter contre les resquilleurs, la pose d'un bracelet sera réalisée.

Un membre pose une question relative à l'article 10. Il est précisé qu'il s'agit du règlement de police de la commune de Soumagne qui est aussi celui de la zone de police.

Le même membre souhaiterait savoir si il y aura médiation avant sanction.

Il lui est répondu que le dispositif mis en place répond aux attentes des services de police.

La société de gardiennage a été changée.

Des membres du personnel du domaine sont issus des zones d'où proviennent les principaux fauteurs de troubles.

Le personnel du domaine à une certaine expérience dans la gestion des conflits.

Il est alors demandé si le personnel a autorité pour intervenir.

Oui, mais dans les limites légales car ils n'ont pas la qualité d'officier judiciaire.

Le Président de la commission pose alors, à son tour, une question à la limite de l'audible et dont je n'ai pas bien perçu la teneur. Il me semble qu'elle était relative à la précision quant à l'heure du coucher du soleil.

C'est à la suite de cela, que je me suis rendu compte qu'il me fallait rentrer au plus vite, non sans avoir noté le résultat du vote qui fut de 6 pour, 0 contre et 5 abstentions. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DESMIT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur les deux points ou sur un des deux points ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Nous votons d'abord sur le document 06-07/133.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Vote maintenant sur le document 06-07/134.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/135 : Modifications des statuts de la Société de logement de service public « Foyer de la Région de Fléron »

(Voir rapport).

Document 06-07/136 : Modifications des statuts de la Société de logement de service public « La Maison Liégeoise »

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- La cinquième commission a décidé de regrouper les quatrième et cinquième points complémentaires – document 06-07/135 et document 06-07/136. J'invite le rapporteur, M^{me} Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, la cinquième commission s'est réunie le mercredi 30 mai 2007 et a examiné les deux points en question.

Il s'agit d'une mise en conformité des statuts des sociétés de logement de service public « Foyer de la région de Fléron » et « la Maison liégeoise » par rapport au code wallon du logement.

Au conseil d'administration desdites sociétés de logement, il n'y a plus qu'un seul représentant de la Province. Un membre Ecolo demande pourquoi, en ce qui concerne l'organe de gestion, un siège n'a-t-il pas été attribué à chaque parti démocratique pour ensuite appliquer la clé d'hondt ?

Le Député provincial lui répond qu'une lecture plus large du code a déjà été réalisée puisque la clé d'hondt a été appliquée sur l'ensemble des sociétés d'habitations sociales, c'est-à-dire sur les 23 mandats d'administrateurs disponibles au conseil d'administration afin que chaque groupe démocratique soit représenté.

La cinquième commission vous propose donc, par 8 voix pour et 4 abstentions pour les deux points, de marquer votre accord sur les modifications de statuts proposées.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote sur le premier document 06-07/135.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le deuxième document, le 06-07/136.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2007, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Prochaine réunion le mardi 12 juin 2007 à 15 heures. Séance thématique « l'Euregio » et sera suivie d'une séance ordinaire. Je rappelle également que les membres du bureau sont attendus en la salle des gardes pour une réunion du bureau.

- La réunion est levée à 15h50.